



Communiqué de presse

26 octobre 2021

Période de Toussaint : informations relatives aux cimetières

Les cimetières de Saint-Herblain en quelques chiffres

La Ville de Saint-Herblain dispose de deux cimetières, le Tillay et l'Orvasserie, dont le taux d'occupation est de 91 %. 2021 confirme la tendance à l'augmentation du nombre de funérailles, soit + 20 % depuis 2018. Le volume moyen est de 215 funérailles par an.

Le taux de crémation, lorsque ce mode de sépulture est choisi par les familles, représente 27 %. Les cendres peuvent être dispersées dans le Jardin du souvenir ou bien, l'urne pourra être inhumée en columbarium. Le volume des inhumations en terrains communs est stable depuis 2019 (en moyenne 8 par an). Ces sépultures, sans contrepartie financière, attribuées aux personnes à faibles ressources et/ou isolées, ont une durée de 5 ans.

Le renouvellement des concessions

Ces opérations correspondent aux concessions échues non renouvelées, ou celles qui ont fait l'objet d'un constat d'abandon. Les concessionnaires sont informés par courrier et par affichage sur site. Ils disposent d'un délai de deux ans, à l'échéance de leur concession, pour procéder à son renouvellement. A contrario, les défunts seront ré inhumés dans l'ossuaire communal, comme dernière sépulture. L'ossuaire situé à l'Orvasserie a été élargi en 2021.

En complément, plus de 900 sépultures verront progressivement le jour. Le programme d'investissements déployé sur les deux cimetières pour les 15 prochaines années offrira une diversité des modes de sépultures, tout en tenant compte des contraintes hydrologiques.

Un réaménagement et un embellissement des cimetières

La qualité de l'environnement des deux cimetières communaux, est un objectif poursuivi par la Ville. Pour répondre aux besoins futurs, elle conduit le projet de réaménagement des deux sites tout en préservant la qualité environnementale. L'arrêt du recours aux produits phytosanitaires est effectif depuis avril 2019.

La concertation menée auprès des usagers en 2020 et 2021 a conforté les orientations du projet. Elles sont exposées à l'entrée des cimetières. Parce-que les cimetières en ville constituent des corridors écologiques, la végétalisation et l'engazonnement accompagneront la création de ces nouveaux espaces.

Une relation de proximité avec les familles

Le pôle cimetières de la Ville privilégie une relation de proximité avec les concessionnaires, fondée sur la communication écrite ou téléphonique, qui peut se poursuivre par un rendez-vous individuel. La mobilité des familles incite d'autant plus à cette vigilance dans l'intérêt des concessionnaires et de leurs ayants-droits.

D'où la nécessité de prévenir l'accueil de la Mairie lors de changements : **02 28 25 20 00**.

Horaires d'ouverture des cimetières

Octobre à mars : De 8 h à 18 h - Avril à septembre : De 8 h à 19 h

Contact presse : Ville de Saint-Herblain - Cabinet du Maire
Service information et communication
Tél. 02 28 25 20 31 - communication@saint-herblain.fr

